

# **PRÉAVIS N° 117/2018**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Complexe multisport et parc des sports de Colovray**

Demande d'un crédit de CHF 873'000.- TTC pour l'organisation de mandats d'étude parallèles

**Délégués municipaux : Mmes Stéphanie Schmutz et Fabienne Freymond Cantone, M. Claude Uldry**

#### **1<sup>re</sup> séance de la commission**

|      |  |
|------|--|
| Date | Mercredi 15 août 2018 à 19h30              |
| Lieu | Ferme du Manoir, salle de conférences N° 1 |

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

### **I.1 Contexte**

Idéalement situé au bord du lac, le site de Colovray marque l'entrée ouest de Nyon par la route cantonale RC 1. Ce site se prête magnifiquement aux sports et aux loisirs et accueille la Piscine, au sud de la route, depuis 1971 et le centre sportif dédié à l'athlétisme, au football et au rugby, au nord, depuis 1991. Il est maintenant question d'y implanter un complexe multisport et un parc des sports qui comprendra différents équipements sportifs destinés aux loisirs, dont un skate parc permanent, une place des fêtes, un village des sports, ainsi qu'un parking d'appoint.

En effet, le plan de quartier « Colovray » légalisé le 17 mars 2005 et l'acquisition récente des parcelles N° 5182 et N° 1185 (Préavis N° 59/2017) permettent d'envisager la mise en place de ces nouvelles infrastructures répondant à l'évolution de la pratique des sports et des loisirs, au développement, à la croissance et à la transformation de la Ville, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. C'est également un projet prioritaire du programme de législature 2016 – 2021.

Une réflexion approfondie sur ce projet a été menée d'abord au sein d'un groupe de travail qui réunissait les divers Services concernés par le projet, puis par un atelier créatif mettant en présence des experts mandatés, urbanistes, architectes, architectes paysagistes, ingénieurs en mobilité et les services de la Ville précités.

Le présent préavis est une demande de crédit pour l'organisation de mandats d'étude parallèles (MEP) d'architecture, d'architecture paysagère et d'ingénierie à trois degrés en procédure sélective. Ces derniers doivent permettre de préciser l'implantation et l'architecture du complexe multisport, ainsi que la composition et l'articulation des différents aménagements extérieurs de sports et de loisirs rassemblés dans le futur parc des sports, tout en choisissant les mandataires, architectes, architectes paysagistes et ingénieurs qui mèneront les phases d'étude et de réalisation.

### **I.2 Implantation du projet et plan de quartier**

Les infrastructures sportives de Colovray s'inscrivent à l'entrée ouest de Nyon, dans un contexte territorial de grande valeur paysagère.

Dans un premier temps, la démarche consistait à étudier deux variantes d'implantation du complexe multisport, l'une au sud et l'autre au nord de la RC 1 qui traverse le site.

La variante sud offrait la possibilité d'intéressantes synergies avec la piscine, notamment le partage des installations techniques, celles de la piscine étant vétustes et à renouveler à court ou moyen terme, exception faite du système de chloration remplacé récemment en raison du danger qu'il représentait, avec l'utilisation du chlore sous forme gazeuse (préavis N° 71/2012). La mise en commun du restaurant et des vestiaires pouvait également être envisagée avec cette variante, moyennant la résolution de la gestion simultanée d'utilisateurs secs et mouillés, ainsi que gratuits et payants. Cette variante a finalement été abandonnée puisqu'elle demandait la suppression d'une partie du parking existant, soit environ 100 places sur 440, le déplacement de nombreux réseaux sous-terrain et surtout l'élaboration d'un nouveau plan de quartier pour ce secteur, avec les risques d'opposition et de recours inhérents à une telle procédure.

Lors des discussions préalables, il est également apparu que des réflexions complémentaires devront être menées afin de clarifier le futur statut du site de la piscine et de préciser le type d'infrastructure et d'offre à y développer.

La variante nord retenue au final permet, quant à elle, des synergies évidentes avec le centre sportif, son restaurant et les terrains de sports extérieurs. Elle présente également l'avantage de bénéficier du plan de quartier « Colovray » qui définit trois aires d'affectation et quatre périmètres de construction. Un de ces périmètre, le N° 2, permet de réaliser un complexe multisport sur une surface au sol de près de 4'700 m<sup>2</sup> et une hauteur intérieure sous structure de 14 m.

De plus, elle permet la valorisation des parcelles N° 5182 et N° 1185, récemment acquises et dont les importantes surfaces permettent au fur et à mesure des besoins et des opportunités, le développement d'aménagements extérieurs de sports et de loisirs en relation directe avec le futur complexe multisport et le centre sportif existant.



Photo du site de Colovray en 1991, juste après l'inauguration du Centre sportif.

### **1.3 Atelier créatif**

Suite au choix de la variante nord et à l'élaboration détaillée du programme souhaité, un atelier créatif a été mis sur pied. L'objectif était de définir les principes généraux liés à l'organisation du site et les principes d'aménagement liés au complexe multisport à réaliser.

La méthode de l'atelier créatif a d'ores et déjà été pratiquée avec succès dans le cadre de situations urbaines ou territoriales complexes tels que Cœur de Ville, les Rives du lac ou Gravette. Elle consiste à préparer le matériel qui viendra nourrir la réflexion des équipes pluridisciplinaires qui seront chargées de faire des propositions dans le cadre des mandats d'étude parallèles et de la phase d'étude, par la mise en exergue de principes d'organisation et d'aménagement.

L'atelier créatif de Colovray s'est déroulé les 29 novembre et 8 décembre 2017 en présence d'experts mandatés, urbanistes, architectes, architectes paysagistes et ingénieurs en mobilité, ainsi que de l'ensemble des services de la Ville concernés par le projet. Il est précisé que les déclinaisons du schéma directeur de 2014 ont également été prises en compte lors de ces réflexions.

La démarche a abouti à la formulation de propositions d'aménagements synthétisées sous la forme du croquis ci-dessous, présentés et débattus avec les différents participants et dont sont issus des principes généraux qui serviront de fondement pour les études à engager par les concurrents du MEP.



Esquisse extraite de la synthèse de l'atelier créatif

Les principes d'aménagement, qui seront intégrés dans le règlement, le cahier des charges et le programme des mandats d'étude parallèles, tiennent compte à la fois de la qualité paysagère du site et des besoins programmatiques prévus au nord et au sud de la RC 1.

Au nord, se situent le complexe multisport et ses abords aménagés, ainsi que le parc des sports qui comprends notamment le skate parc permanent, la place des fêtes et le village des sports (centre des événements en cas de manifestations sportives : village sponsors, espaces VIP, remises des médailles, etc.) et une surface dévolue à un parking d'appoint en cas de manifestations à forte fréquentation.

Au sud, les besoins sont essentiellement liés au potentiel de développement et d'exploitation de la piscine et à l'amélioration de l'offre de loisirs et de détente.

Les principes à mettre en œuvre dans le cadre des futures réflexions territoriales liées au site sportif de Colovray portent sur les aspects suivants :

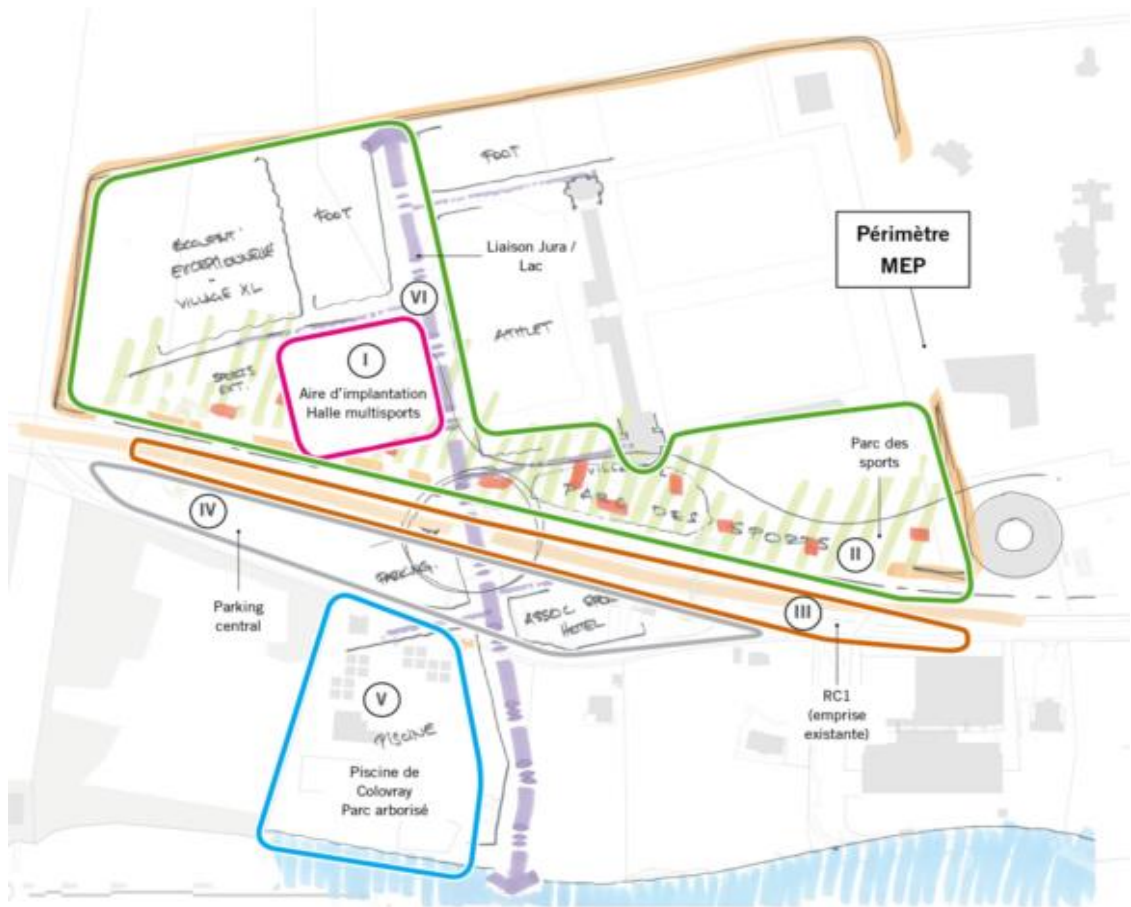
- structurer le site avec un axe de référence entre Jura et lac sur lequel viennent se greffer les poches ou les secteurs aux fonctionnalités diverses, destinés notamment à la mobilité douce. Orienter les entrées publiques du complexe multisport et de la piscine sur cet axe ;
- permettre à terme une traversée en surface de la RC 1, mettant en valeur le dégagement paysager et renforçant les liens nord-sud, entre centre sportif, parc des sports, complexe multisport et piscine ;
- requalifier la frange nord du tronçon de la RC 1 qui traverse le site par la création d'un parc des sports arborisé ;
- reconnaître et valoriser la diversité des espaces (poches / secteurs) et la complémentarité des fonctions ;
- concentrer les fonctions d'hébergement et de stationnement au sud du site vers la piscine ;
- mettre en valeur l'ouverture sur le lac et sur les Alpes ;
- proposer un aménagement paysager du parking central avec ombrages et vue.

De plus, l'atelier créatif a formulé des principes à mettre en œuvre dans le cadre des réflexions liées au complexe multisport et à ses constructions et équipements annexes. Il s'agit des recommandations suivantes :

- renforcer l'axe Jura - lac en accrochant sur celui-ci les fonctions publiques du complexe (entrée, foyer, restaurant, etc.) et mettre en valeur les vis-à-vis possibles avec l'actuelle piste d'athlétisme ;
- valoriser et organiser les relations entre le complexe multisport, les installations sportives extérieures et les infrastructures à réaliser (parvis, voies d'accès, poches de stationnement, accès de service, etc.) ;
- assurer un traitement de l'espace compris entre le complexe sportif et la RC1 permettant de :
  - contribuer à la constitution d'un parc des sports cohérent sur l'ensemble du front en contact avec la RC1 ;
  - renforcer la mise en relation des espaces publics les uns avec les autres ;
  - marquer l'entrée du parc des sports.
- marquer de manière particulière l'entrée de la ville par la réalisation d'un bâtiment emblématique au service de la collectivité ;
- aménager un axe piéton au nord-ouest du futur complexe sportif connecté à l'axe Jura - lac, en direction de l'espace dédié aux manifestations événementielles de grande importance (Cirque Knie, village sportif, parking d'appoint).

L'atelier-créatif a également identifié les six périmètres distincts visibles sur le plan ci-après :

- I. l'aire d'implantation du complexe multisport
- II. le parc des sports
- III. la bande de roulement existante de la RC 1
- IV. le périmètre du parking central existant (parking de la piscine)
- V. le parc paysager de la piscine de Colovray
- VI. la liaison Jura - lac



Il est précisé que seuls les périmètres situés au nord de la RC 1, à savoir les périmètres I, II et VI seront retenus pour les mandats d'étude parallèles. Par conséquent, la RC 1, le parking central existant et le parc paysager de la piscine de Colovray ne seront pas traités dans cette première phase.

#### 1.4 Objectifs

Les objectifs du projet sont d'étudier et de réaliser au nord de la RC 1, dans le respect de la valeur paysagère du site, les éléments suivants :

- **l'axe de liaison** structurant Jura - lac avec à terme la traversée en surface de la RC 1 ;
- **le complexe multisport** et ses aménagements extérieurs en synergie avec le centre sportif et la piscine se trouvant déjà sur le site de Colovray ;
- **Le parc des sports** comprenant : le skate parc permanent, la place des fêtes, le village des sports et le parking d'appoint avec une réalisation, par étape, en fonction des besoins et opportunités.

## 2. Description du projet

---

### 2.1 Exposé des besoins et choix du site

Le projet répond très exactement aux besoins exprimés à la fois par les sociétés et associations sportives qui font état, malgré l'ouverture à la rentrée scolaire d'août 2018 de la salle de sports triple du Cossy, d'un manque chronique d'infrastructures sportives dans la catégorie des salles de gymnastique triple multisport avec gradins, mais aussi par la population, lors de l'enquête sur les pratiques sportives des Nyonnais réalisée en août 2017.

Il ressort en premier lieu que les sportifs de tous les niveaux ont besoin d'installations adaptées pour s'entraîner régulièrement et disputer des compétitions où ils défendront les couleurs de la Ville de Nyon.

Par ailleurs, 46% de la population souhaiterait pratiquer des activités sportives et récréatives durant la journée, cependant les installations actuelles sont occupées par les écoles. Ce pourcentage comprend aussi bien des jeunes que des aînés, que des personnes sans emploi ou travaillant à temps partiel, justement libres lorsque les enfants se trouvent à l'école.

Le projet répond également à l'évolution de notre société de plus en plus portée sur la pratique des sports et des loisirs. Sur les personnes interrogées, 21% font du sport pour leur santé, 31% pour être plus performants et 39% pour leur loisir.

De plus, les sports pratiqués par les Nyonnais sont très variés avec 114 sports différents répertoriés. Les personnes répondant à l'enquête pratiquent en moyenne 4,3 sports chacune et 75% d'entre elles pratiquent leur sport sans encadrement. Ces chiffres reflètent le besoin d'installations flexibles et multiusage, qui permettent d'accueillir des activités et sports variés, de s'adapter aux nouveaux sports et aux différentes pratiques (santé, loisir et performance) individuellement ou dans le cadre d'associations. De nombreuses études montrent que les infrastructures mises en place pour combler ces besoins sont directement associées au niveau de qualité de vie dont bénéficient les habitants d'une ville ou d'une région (Activité physique et santé, OFSPO 2013).

Parallèlement, le développement des villes incite au déplacement de certaines activités et infrastructures vers la périphérie. Les sports et loisirs qui se pratiquent volontiers dans un environnement paysagé « naturel », souvent mis en relation avec une meilleure qualité de l'air, sont particulièrement concernés par cette « délocalisation » qui ne date d'ailleurs pas d'hier. Pour preuve, le choix de Colovray pour l'emplacement de la piscine, en 1971, suivi par le centre sportif en 1991. La proximité du siège de l'UEFA qui gère depuis 2010 le centre sportif avec son stade d'athlétisme, les terrains de football et de rugby, n'est pas non plus étrangère dans le choix de continuer à développer le site de Colovray. Ainsi, l'étude du sport à Nyon montre que Colovray est un lieu de pratique régulier pour plus de 50% des sportifs nyonnais, compétiteurs comme amateurs.

Concernant la place des fêtes, c'est bien entendu la planification du réaménagement de la place Perdtemps qui incite la Municipalité à trouver une solution de remplacement qui, à défaut d'être située au centre-ville, bénéficie d'un important parking et de l'utilisation des commodités offertes par les infrastructures sportives. Le retour de l'événementiel sur le site serait un clin d'œil à Paléo qui l'a fait connaître de 1977 à 1989.

## 2.2 Domaine et bâtiments existants au nord de la RC 1

Les terrains communaux du site de Colovray constituent, avec l'acquisition récente des nouvelles parcelles N° 5182 et N° 1185, un domaine de près de 14 hectares au nord de la RC 1. Trois bâtiments se trouvent sur ces parcelles : le bâtiment du centre sportif qui contient les vestiaires et le restaurant, ainsi que les gradins orientés vers le stade d'athlétisme ; les gradins liés au terrain de football situé au bord de la RC 1 ; une maison d'habitation qu'il est prévu de démolir du fait du programme à réaliser.

## 2.3 Nouveaux parc des sports, place des fêtes et complexe multisport

Le nouveau parc des sports arborisé est planifié le long de la RC 1 sur une surface d'environ 4,5 hectares. Il contiendra notamment le skate parc permanent et plusieurs installations sportives et événementielles dont la place des fêtes et le village des sports.

La place des fêtes couvrira une surface équivalente à la place Perdtemps, c'est-à-dire d'environ 1 hectare. Elle sera probablement complétée par une aire de parcage d'appoint et un village des sports.

Le complexe multisport devrait répondre aux besoins tant des équipes que des sportifs individuels qui ne sont que partiellement satisfaits des infrastructures scolaires. Il conviendra notamment aux aînés et aux employés qui pratiquent un sport en compagnie de leurs collègues. Cette offre est presque absente aujourd'hui à Nyon.

Il est important que les nouvelles technologies de communication soient intégrées au projet afin de favoriser la flexibilité souhaitée par les sportifs. L'utilisation d'applications numériques en complément des installations et infrastructures permettent aujourd'hui d'encourager les activités physiques pour toutes les catégories de la population, notamment celles qui seraient les plus réticentes à pratiquer le sport pour leur santé.

Ce complexe prendra place dans le périmètre de construction 2 du plan de quartier « Colovray », d'une surface de près de 4'700 m<sup>2</sup>, prévu à cet effet. Sur une surface de plancher d'environ 5'000 m<sup>2</sup> seront développés une salle multisport triple de grande dimension (32 x 57 x 10 m) avec gradins fixes pour 500 personnes et mobiles pour 1'500 personnes, foyer et vestiaires (3'762 m<sup>2</sup>), un ensemble de salles d'arts martiaux, judo, musculation, boxe (515 m<sup>2</sup>), une salle de grimpe (405 m<sup>2</sup>), une salle de conférences divisible pour 100 personnes (175 m<sup>2</sup>), des locaux administratifs (190 m<sup>2</sup>), ainsi qu'un skate parc extérieur (1'000 m<sup>2</sup>) dans le périmètre de construction 4. Les surfaces indiquées entre parenthèse comprennent également les locaux annexes, wc, rangement, technique, circulation, etc., nécessaires à l'utilisation des locaux principaux.

Le tout devrait constituer un bâtiment emblématique d'une architecture de qualité, marquant l'entrée ouest de Nyon par la route cantonale RC 1.

## 2.4 Mobilité, flux de circulation, accès et stationnement

L'atelier créatif avait également pour objectif de traiter la problématique de la mobilité, de la requalification et de la traversée de la RC 1, ainsi que du stationnement, sachant que le futur complexe va générer un besoin de 70 places de parc.

Après avoir analysé l'offre existante, actuellement 440 places au sud de la RC 1 et 136 places au nord, l'application des normes VSS démontre qu'elle est très largement dimensionnée. Par conséquent, les infrastructures actuelles sont suffisantes et permettent de réaliser le complexe multisport sans devoir créer des places de parc supplémentaires. L'offre actuelle est à prendre comme un « stock » qui sera mis à profit au fur et à mesure de la réalisation des programmes sportifs complémentaires à venir.



De plus, un parking d'appoint, offrant des places de parc complémentaires, pourra être installé à proximité de la place des fêtes si nécessaire.

Les principes d'organisation des transports publics, qui ont été définis lors de l'élaboration du schéma directeur de Colovray en 2014, ainsi que les vérifications faites à cette occasion, restent totalement valables. Concernant les solutions concrètes proprement dites, des propositions seront fournies par les concurrents des mandats d'étude parallèles et évaluées par le collège d'experts dans le cadre de la procédure à venir.

Les principes d'organisation des aménagements liés aux cycles et cyclomoteurs ont également été définis lors de l'élaboration du même schéma directeur. Il est donc admis ici aussi de traiter ce point dans le cadre de l'élaboration des projets lors de la future procédure.

La planification de la connexion Jura - lac et la traversée en surface de la RC 1 seront abordées dans le cadre de la future procédure.

Au sujet de la requalification proprement dite de ce secteur de la RC 1, il a été admis lors de l'atelier créatif de ne pas remettre en question le gabarit existant de la bande de roulement pour des questions environnementales et financières. De plus, les ateliers créatifs portant sur les mesures d'agglomération ont démontré que la coupe type qui favorise une cohabitation apaisée entre les différents modes de mobilité peut être appliquée ici, sans modifier le gabarit de l'infrastructure construite en béton armé. La requalification de la RC 1 pourra donc intervenir indépendamment du dossier du site sportif de Colovray. Par conséquent, sur la base de ce qui précède, il a été proposé de traiter la requalification éventuelle de la RC 1 lors des décisions à venir concernant le projet d'agglomération (PA 4), et non pas dans le cadre de ce dossier.

## **2.5 Pourquoi des mandats d'étude parallèles ?**

La Municipalité propose de retenir la procédure des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'architecture paysagère à trois degrés, précédée d'une sélection d'équipes pluridisciplinaires concurrentes sur dossier. Le premier degré permettra à neuf équipes rémunérées de concourir, le deuxième degré à six équipes et le troisième à trois équipes. Il est précisé que le nombre de participants au deuxième et au troisième degré est indicatif, cette décision étant du ressort du collège d'experts et dépendra de la qualité des dossiers rendus.

Ces équipes pluridisciplinaires composées d'architectes et d'architectes paysagistes seront accompagnées d'ingénieurs civils, ingénieurs techniques et ingénieurs en circulation, nécessaires au développement des projets. Cette procédure a pour objectif de générer deux projets distincts mais néanmoins interdépendants : d'un côté le parc des sports et de l'autre le complexe multisport avec ses abords aménagés.

Ce type de MEP à trois degrés est plus riche que ceux à un seul degré pratiqués jusqu'ici par le service Architecture et bâtiments pour les écoles du Couchant et de Nyon Marens, du fait du nombre élevé de participants et de l'importante implication du collège d'experts réunissant des représentants et des utilisateurs de la Ville, ainsi que des professionnels actifs dans les domaines du paysage, de la mobilité, de l'ingénierie et de l'architecture.

L'intérêt du MEP réside dans l'absence d'anonymat et les importantes possibilités de dialogue avec les équipes pluridisciplinaires sélectionnées dans le but d'orienter et de préciser réflexions et projets.

### Mandats issus de la procédure des mandats d'étude parallèles

Le règlement, cahier des charges et programme autoriseront le collège d'experts à accorder les mandats à un seul lauréat, dans l'hypothèse où la totalité de ses propositions seront jugées les plus pertinentes, ou à plusieurs mandataires, si tel est son choix du fait de l'intérêt des projets spécifiques.

Deux mandats d'étude et de réalisation distincts seront confiés à l'issue de la procédure des mandats d'étude parallèles, sous réserve de l'obtention des crédits y relatifs auprès du Conseil communal à savoir :

- le complexe multisport et ses abords aménagés réalisés dans une première étape ;
- le parc des sports ainsi que ses différents équipements et infrastructures réalisés en plusieurs étapes en fonction des besoins.

### 2.6 Calendrier

Le calendrier prévisionnel ci-dessous ne tient pas compte des éventuelles oppositions et recours possibles lors des procédures de mise à l'enquête publique et de mise en concurrence des différents marchés de la construction.

|  |                                 |   |
|--|---------------------------------|---|
| <b>Préavis MEP<br/>Complexe et Parc</b>                  | <b>élaboration<br/>dépôt CC</b> | <b>avril à juin 2018<br/>25 juin 2018</b> |
| <b>MEP Complexe et Parc<br/>Préavis étude Complexe</b>   | déroulement<br>dépôt CC         | oct. 2018 à déc. 2019<br>janvier 2020     |
| <b>Etude Complexe<br/>Préavis étude Parc</b>             | déroulement<br>dépôt CC         | avril 2020 à avril 2021<br>août 2020      |
| <b>Etude Parc<br/>Préavis réalisation Complexe</b>       | déroulement<br>dépôt CC         | nov. 2020 à nov. 2021<br>mars 2021        |
| <b>Réalisation Complexe<br/>Préavis réalisation Parc</b> | déroulement<br>dépôt CC         | juin 2021 à juin 2023<br>novembre 2021    |
| <b>Réalisation Parc</b>                                  | déroulement                     | par étapes dès mars 2022                  |

## 3. Incidences financières

---

### 3.1 Coût global du projet

A ce stade, le coût global du projet du complexe multisport a été estimé à CHF 25 millions tandis que celui du parc des sports et de la place des fêtes à CHF 5 millions. Ce montant de CHF 30 millions estimé avec une précision de plus ou moins 30 % sera utilisé pour le calcul du coût des mandats d'étude parallèles objet du présent préavis.

Des subventions du Fonds cantonal du sport sont attendues, notamment pour le complexe multisport et certains programmes du parc des sports.

### 3.2 Coût des mandats d'étude parallèles

|              |   |                |
|--------------|---|----------------|
| <i>50</i>    | <i>Frais de mandats d'étude parallèles</i>                  | <i>831'500</i> |
| 501.1        | Frais de jury   | 180'000        |
| 501.2        | Frais techniques  | 50'000         |
| 501.3        | Rémunération des équipes pluridisciplinaires de mandataires | 481'500        |
| 501.4        | Organisation du concours                                    | 120'000        |
| <i>58</i>    | <i>Compte d'attente réserve</i>                             | <i>41'500</i>  |
| 583          | Divers et imprévus (env. 5% sur CFC 50)                     | 41'500         |
| <b>50+58</b> | <b>Coût total du concours (TVA 7.7% incluse)</b>            | <b>873'000</b> |

## 4. Aspects du développement durable

### 4.1 Dimension économique

Les montants sont prévus dans le plan des investissements.

La mise en place d'un complexe multisport et d'un parc des sports à Colovray permettra à la fois d'augmenter la valeur du patrimoine communal et de le mettre plus largement au service de la communauté. Cette nouvelle infrastructure sportive offrira des synergies avec les installations existantes sur le site, centre sportif et piscine. Sa localisation rendra également possible une utilisation contre rémunération par d'autres communes voisines ou des organisations et sociétés sportives.

### 4.2 Dimension sociale

Le regroupement des installations sportives à Colovray contribuera à affirmer l'identité du site et son attractivité.

L'accessibilité du site et sa position au bord du lac à l'entrée ouest par la RC 1 contribueront au rayonnement de la ville et au développement de la qualité de vie offerte à ses habitants. L'offre en installations et salles, à destination des sportifs de tous niveaux pratiquant en association ou de manière individuelle, se voit ainsi largement renforcée, favorisant les échanges et les rencontres, dans un milieu agréable et convivial.

Par ailleurs, ce projet permettra sans doute de progresser dans l'amélioration constante des liaisons de mobilité douce entre le centre-ville et la périphérie.

### 4.3 Dimension environnementale

Le projet prendra en compte les standards environnementaux appliqués sur les constructions communales. La qualité de l'enveloppe du bâtiment devra, en particulier, atteindre des hauts standards énergétiques. Dans la mesure du possible, l'utilisation de matériaux naturels et écologiques sera privilégiée, produits en Suisse ou dans les pays voisins, tant pour le bâtiment que pour les aménagements extérieurs. Des prairies naturelles et des plantations d'essence d'arbres et d'arbustes indigènes seront utilisées en priorité en dehors des terrains de sports qui requièrent généralement des gazons spécifiques ou des revêtements synthétiques.

## 5. Conclusion

---

L'environnement naturel et agricole en bord de lac du site de Colovray se prête particulièrement bien à la détente, notamment avec la piscine et le centre sportif et les activités et événements de plein-air qui s'y sont développés jusqu'ici avec succès, sans oublier le Paléo Festival qui a fait vibrer les lieux chaque été de 1977 à 1989.

L'implantation d'un complexe multisport, la création d'un parc des sports, d'une place des fêtes et d'un village des sports dans cet endroit mythique et incontournable de Nyon semble faire parfaitement sens. Ce projet complète les installations sportives de plein-air en y réintroduisant l'événementiel et offre la possibilité de pratiquer largement sports, grimpe et arts martiaux en intérieur. De plus, l'espace administratif situé dans le complexe permettra de gérer plus facilement le sport et l'événementiel qui y auront lieu, tout en y assurant une présence constante durant les jours ouvrables.

Cependant, la qualité paysagère du site, son histoire et sa visibilité en bordure de la route cantonale, demandent à ce que le projet développé soit d'une excellente tenue et respecte parfaitement cet environnement exceptionnel. Raison pour laquelle la Municipalité a choisi une approche particulière qui consiste à organiser un atelier-crétif posant les bases de l'étude, suivi d'une procédure de mandats d'étude parallèles d'architecture, d'architecture paysagère et ingénierie à trois degrés qui fait l'objet du présent préavis.

Cette démarche, qui inclut dès le départ des représentants des utilisateurs, des services communaux concernés, des politiques et des spécialistes de l'urbanisme, de l'architecture, du paysage et de la mobilité, devrait donner un excellent résultat.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 117/2018 concernant « Complexe multisport et parc des sports de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 873'000.- TTC pour l'organisation de mandats d'étude parallèles »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 873'000.- TTC pour financer l'organisation de mandats d'étude parallèles d'architecture, d'architecture paysagère et d'ingénierie, pour le complexe multisport et le parc des sports de Colovray ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

---

- Tableau d'investissement

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 117 / 2018 MEP d'un complexe multisports et d'un parc des sports à Colovray Date: Nyon le 29.05.2018

Demande d'un crédit de CHF 873'000 TTC

| Situation des préavis au 29.05.2018             | 2013       | 2014       | 2015        | 2016       | 2017       | 2018      |
|---|------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|
| Total des préavis votés par le Conseil communal | 50'380'112 | 23'536'763 | 140'743'407 | 39'200'329 | 24'546'702 | 4'888'081 |

| Situation des emprunts au 29.05.2018                           | 2013        | 2014        | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016 | 225'000'000 | 225'000'000 | 225'000'000 | 225'000'000 | 360'000'000 | 360'000'000 |
| Emprunts au 1er janvier  | 127'883'270 | 142'797'505 | 156'706'657 | 168'024'886 | 213'000'000 | 263'000'000 |
| Evolution des emprunts durant la période +/-                   | 14'914'235  | 13'909'152  | 11'318'229  | 44'975'114  | 50'000'000  | 10'000'000  |
| Emprunts fin période/date du jour                              | 142'797'505 | 156'706'657 | 168'024'886 | 213'000'000 | 263'000'000 | 273'000'000 |

| Cautionnements et garanties |             |
|-----------------------------|-------------|
| Plafond (préavis N°15/2016) | 30'000'000  |
| Engagé                      | -10'515'799 |
| Caution demandée            | 0           |
| Disponibles                 | 19'484'201  |

| Dépenses et recettes d'investissement | CHF     | Estimation des dépenses d'investissements nets |         |      |      |      |           |
|---------------------------------------|---------|--|---------|------|------|------|-----------|
|                                       |         | 2018   | 2019    | 2020 | 2021 | 2022 | 2018-2022 |
| Descriptif/Libellé                    |         |  |         |      |      |      |           |
| Mande d'étude parallèle               | 873'000 | 436'500  | 436'500 | 0    | 0    | 0    | 873'000   |
| Total de l'investissement             | 873'000 | 436'500  | 436'500 | 0    | 0    | 0    | 873'000   |

| Estimation amort. + entretien |                   |                  |
|-------------------------------|-------------------|------------------|
| Durée ans                     | Montant Amortiss. | Entretien annuel |
| 5                             | 174'600           |                  |
|                               | 174'600           | 0                |

| Financement du préavis           |         | CHF |
|----------------------------------|---------|-----|
| Budget de fonctionnement:        |         |     |
| Trésorerie courante              |         |     |
| Investissement:                  |         |     |
| Emprunt                          | 873'000 |     |
| Total des besoins en financement | 873'000 |     |

| Coûts d'exploitation      | Libellé / années | Estimation des coûts d'exploitation |        |         |         |         |           |
|---------------------------|------------------|-------------------------------------|--------|---------|---------|---------|-----------|
|                           |                  | 2018                                | 2019   | 2020    | 2021    | 2022    | 2018-2022 |
| Coût total d'exploitation |                  | 17'460                              | 17'460 | 192'060 | 192'060 | 192'060 | 611'100   |
| Intérêts en %             | 2.00%            | 17'460                              | 17'460 | 17'460  | 17'460  | 17'460  | 87'300    |
| Entretien                 |                  | 0                                   | 0      | 0       | 0       | 0       | 0         |
| Amortissements            |                  | 0                                   | 0      | 174'600 | 174'600 | 174'600 | 523'800   |
| Personnel supp. en CHF    |                  | 0                                   | 0      | 0       | 0       | 0       | 0         |
| Personnel supp. en EPT    |                  | 0.00                                | 0.00   | 0.00    | 0.00    | 0.00    | 0.00      |
| Recettes                  |                  | 0                                   | 0      | 0       | 0       | 0       | 0         |
| Recettes                  |                  | 0                                   | 0      | 0       | 0       | 0       | 0         |
| Coûts nets d'exploitation |                  | 17'460                              | 17'460 | 192'060 | 192'060 | 192'060 | 611'100   |